

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :

44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-241 Approbation de la Déclaration de renforcement de la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Ardenne Transfrontalière franco-belge (annexe)

Considérant qu'une stratégie de l'Ardenne Transfrontalière a été élaborée entre les EPCI, le Conseil Départemental des Ardennes, ainsi que des partenaires belges,

Vu la demande en date du 13 novembre 2020, par courriel commun d'Ardenne Métropole et d'Idelux, portant sur un projet de Déclaration de renforcement de la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Ardenne Transfrontalière franco-belge,

Considérant que la Communauté doit s'engager dans cette démarche tout en restant vigilante, pour le respect des intérêts de toutes les parties,

Considérant la nécessité de renforcer la coopération transfrontalière avec les différents acteurs du territoire de l'Ardenne Transfrontalière,

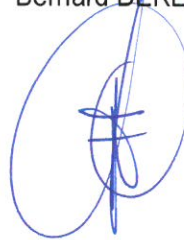
Vu sa délibération n° 2020-06-091 du 24 juin 2020, approuvant l'adhésion de la Communauté à la Mission Opérationnelle Transfrontalière, rendant la problématique transfrontalière au cœur des préoccupations communautaires,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la déclaration correspondante annexée,
- * **donne délégation** au Président pour finaliser, au besoin, cette déclaration, et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS





[**Projet de Convention de l'Ardenne Transfrontalière franco-belge**]

Déclaration de renforcement de la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Ardenne Transfrontalière franco-belge

Signataires (selon la décision du COPIL final du 6 mars 2020) :

Côté wallon :

- Wallonie
- Wallonie Bruxelles International
- Province de Luxembourg
- Province de Namur
- Gouverneur de la province de Luxembourg
- Gouverneur de la province de Namur
- IDELUX
- BEP

Côté français :

- Région Grand Est
- Préfet des Ardennes
- Département des Ardennes
- CA Ardenne Métropole
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne
- CC Ardenne Rives de Meuse
- CC Portes du Luxembourg
- CC Ardennes Thiérache

Préambule

En 2018, à l'occasion de deux rencontres, plusieurs acteurs du territoire de l'Ardenne transfrontalière se sont accordés sur la volonté de renforcer la coopération transfrontalière par la définition d'une stratégie commune dont les objectifs sont :

- d'améliorer le dialogue franco-belge pour partager une vision commune du développement du territoire transfrontalier ;
- de contribuer au développement du positionnement régional du territoire transfrontalier et à la notoriété du territoire ;
- de construire une vision spatialisée et partagée par les différents acteurs et institutions de part et d'autre de la frontière de l'avenir du territoire transfrontalier ;
- de permettre au territoire de l'Ardenne transfrontalière de participer pleinement à la stratégie transfrontalière franco-belge dans la perspective 2021-2027 (notamment dans le cadre de la programmation Interreg France Wallonie Vlaanderen).

A l'issue de l'étude menée par un consortium transfrontalier composé de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), d'IDELUX et du BEP de Namur et coordonné par IDELUX et Ardenne Métropole, le comité de pilotage, réuni le 6 mars 2020 à Orval, a souhaité que la volonté de coopérer se manifeste par la signature d'une « convention de l'Ardenne transfrontalière », définissant notamment le cadre dans lequel s'inscrira la mise en œuvre de la stratégie.

AINSI, LES SIGNATAIRES DECLARENT LEUR INTENTION DE :

1. Poursuivre leur réflexion commune sur **le renforcement de la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Ardenne Transfrontalière franco-belge** initiée lors du processus d'élaboration de la Stratégie de l'Ardenne transfrontalière en 2019-2020.

2. Instituer des **groupes de projets thématiques** qui devront mettre en œuvre des projets à partir des pistes formulées lors de l'élaboration de la Stratégie dans la perspective de la programmation 2021-2027 des fonds européens :
 - Enseignement supérieur et formation
 - Développement économique
 - Mobilité
 - Santé
 - Environnement et biodiversité
 - Marketing territorial et visibilité
 - Observation territoriale (soutient l'ensemble des groupes projets)
3. Définir les **animateurs** et la **composition** des groupes de projets composés des acteurs clés du territoire et compétents dans les différentes thématiques. Les groupes de projets auront des deadlines, des objectifs et des projets à développer. Le rythme des réunions sera défini au sein de chaque groupe.
4. Créer un **comité stratégique** réunissant des élus et des institutions stratégiques qui fonctionnera selon une présidence tournante dont la durée sera définie par les membres. Son rôle est d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et de proposer des lignes directrices pour les groupes de projets thématiques. Sa première réunion aura lieu en décembre 2020 puis il pourra se réunir 2 ou 3 fois par an.
5. Créer un **comité stratégique élargi** avec des représentants d'institutions invitées (communes par exemple)
6. Désigner une **équipe d'animation** dont le rôle sera de coordonner l'ensemble des groupes de projets et de rapporter comité stratégique. Cette équipe d'animation sera composée **dans un premier temps** d'Ardenne Métropole pour la partie française et d'IDELUX pour la partie belge. Un **coordinateur principal** sera désigné au sein des structures qui sont membres de l'équipe d'animation en fonction de la présidence tournante du Comité stratégique avec laquelle il aura un lien direct. Son rôle est de convoquer les réunions du comité stratégique.
7. Prévoir un **premier temps d'évaluation** sur la mise en œuvre de la stratégie en présence des acteurs politiques et techniques fin 2021.

Fait à ..., le /2020, en ... exemplaires.

Signatures des membres.